

# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 11/12 2017 — nov. dec. 2017 — 1 €

**19 décembre 1947 -**

**19 décembre 2017**

**70e anniversaire de la scission**

**La cgt-Force Ouvrière  
continue la CGT, dans  
l'indépendance,  
depuis 70 ans !**





# L'éditorial de Catherine Rochard

« *Nous n'avons pas d'autre choix que, partout où nous sommes, de mettre en avant les revendications pour combattre cette politique* »

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'Union  
Départementale  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 25 49 60 — mél. :  
udfo49@force-ouvriere.fr  
Inscrit à la CPPAP  
n° 0720507442 Directrice de  
publication :  
Catherine ROCHARD.

### Sommaire

- 2 & 3 L'éditorial de Catherine Rochard
- 4 Macron déclare la guerre à la fonction publique territoriale
- 5 Conférence de presse de l'UD
- 6 Ehpad : FO organise le combat
- 7 Conférence nationale des Ehpad
- 8 Fermeture annoncée de deux collèges angevins
- 9 Grève au CHU : FO en première ligne
- 10 Rythmes scolaires : l'UD écrit aux maires du département
- 11 Rythmes scolaires : le combat du SNUDI
- 12 Quelques images de 2017

Encart : les formations de l'UD en 2018

Le 28 novembre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de ratification des ordonnances.

Les députés ne se sont pas contentés de l'adopter, mais ont amendé et complété des mesures contenues dans les ordonnances. Ils ont notamment amplifié les compétences de négociation du Conseil Social d'Entreprise. Il serait seul compétent pour négocier, conclure et réviser les accords d'entreprise ou d'établissement. C'est donc la disparition du délégué syndical qui est programmée. Avec cette précision, le gouvernement a atteint son objectif, à savoir, affaiblir le rôle des organisations syndicales dans les entreprises.

Le barème des indemnités prud'homales pour les salariés licenciés abusivement a été adopté également. Pour la ministre du Travail Mme Pénicaud, cette mesure doit rassurer les salariés et les employeurs et les inciter à embaucher en les « libérant » de leurs « peurs ». Quelle logique ! il s'agit d'adopter l'embauche aux carnets de commandes !

En revanche, pour les salariés, rien de rassurant, mais au contraire, cela va se traduire par une plus grande précarisation de l'emploi, par encore plus d'abus dans les licenciements !

Le renvoi à la négociation d'entreprise de dispositions comme le 13e mois, la prime d'ancienneté, les indemnités pour sujétions particulières (dimanches, fériés, travail de nuit) déroulement de carrière, auront sans aucun doute des effets non négligeables sur les salaires.

Négocier un accord pour préserver dans les branches ces dispositions relève du rapport de force. En effet, la commission d'extension des accords pourrait invalider ces accords. Ils ne s'appliqueraient qu'aux entreprises adhérentes de la fédération patronale. C'est l'ingérence de l'État dans les relations entre les patrons et les organisations syndicales, c'est la remise en cause de la libre négociation !

À maintes reprises, nous avons écrit que ces ordonnances ne contenaient rien de bon et que leurs conséquences pour les salariés seraient catastrophiques. C'est pourquoi la journée de

grève et de manifestation du 16 novembre était indispensable et cela ne s'arrêtera pas. En effet, le gouvernement Macron après avoir ajouté à la loi El Khomri, les ordonnances sur le Code du travail, va s'attaquer à la protection sociale collective sur les thèmes suivants : l'assurance chômage, la formation professionnelle, la sécurité sociale, les retraites.

Nous n'avons pas d'autre choix que partout où nous sommes, de mettre en avant les revendications pour combattre cette politique. C'est ce que font les camarades dans les EHPAD, qui ont tenu une conférence départementale et ont participé à une nationale qui débouche sur un appel à la grève.

Il en est de même au CHU, dans l'éducation nationale, dans la métallurgie, sur les questions des contrats aidés. Préserver les services publics, préserver les intérêts des salariés, c'est opposer nos revendications à ceux qui nous expliquent qu'il n'y aurait pas d'autre issue que de répondre aux injonctions européennes, aux intérêts financiers. FO n'accompagnera jamais une politique de casse des services

publics, de destruction du code du travail et des conventions collectives. Nous ne laisserons pas faire!

Il nous faut sans relâche nous attacher à convaincre les salariés de l'impérieuse nécessité qu'il y a à s'organiser, à développer et à préserver l'existence d'organisa-

tions syndicales indépendantes contrairement à la volonté du gouvernement qui n'a de cesse de les combattre pour imposer ses réformes!

Nous ne devons être fiers de ce que nous sommes. Le 19 décembre 1947, date de la scission, nos camarades ont ouvert

la voie pour préserver l'indépendance syndicale. C'est un combat de tous les jours! alors, poursuivons-le!

Et puisque nous arrivons à la fin de l'année je vous présente à tous, chers camarades, mes vœux les plus sincères.

## Le président Macron déclare la guerre à la fonction publique territoriale

**J**eudi 23 novembre c'était le dernier jour du congrès des maires de France avec l'intervention attendue — du moins par les médias — du président Macron.

Ce discours mériterait de longs développements, pour tout ce qu'il contient de remises en cause des fondements de la République, mais là n'est pas notre propos.

Nous nous arrêterons simplement à ce que le président de la République a pu dire à propos de la Fonction publique territoriale.

Dans ce style inénarrable qui appelle progrès une régression, « modernisme » un retour des décennies en arrière, Emmanuel Macron annonce aux maires : « *La relation de confiance que je souhaite nouer avec vous doit aussi se traduire par plus d'autonomie et de liberté dans la gestion de vos personnels... Je sais que vous avez besoin de cette capacité d'adaptation... pour adapter les services publics et disposer des compétences nouvelles.*

*Cela passe... par une fonction publique territoriale modernisée. Quelles sont les souplesses de gestion pertinentes? Faut-il aller vers une différenciation des différentes fonc-*

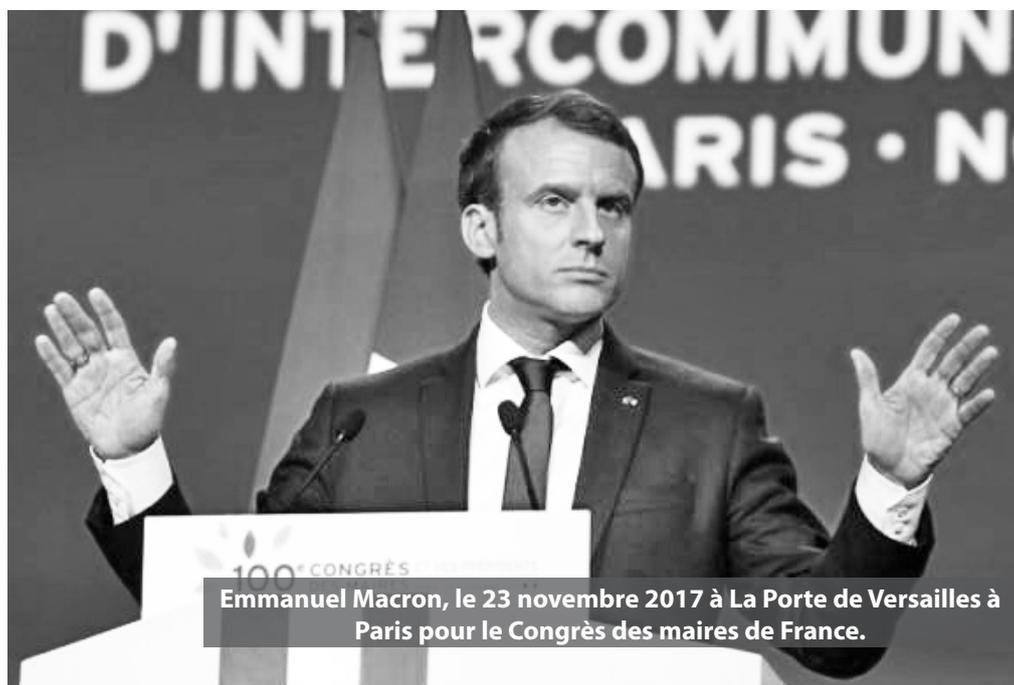
*tions publiques qui conduirait à ce que l'augmentation du point, décidée pour la Fonction publique hospitalière et la Fonction publique d'État, ne soit pas automatiquement applicable à toute la fonction publique territoriale...? Faut-il élargir les possibilités de recrutements hors statut? Faut-il des souplesses de gestion propres aux défis qui sont les vôtres? Ces sujets sont sensibles et nécessitent d'être débattus avec les syndicats de fonctionnaires et les élus locaux. **Mais je suis déterminé à mener cette réforme à son terme, après la réflexion et le travail indispensable qui doit être conduit dans les prochains mois.*** »

Et pour ceux qui n'auraient pas compris de quelle nature est la réforme que le président « est déterminé à

mener », Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, l'a précisée, en répondant samedi 25 novembre à des journalistes de France Inter dans l'émission « Une heure avec ».

Concernant les propos de Macron sur la taxe d'habitation, voilà ce qu'il a dit : « ... *J'ajoute un point qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de commentaires dans le discours du président de la République, mais qui me paraît très important. C'est qu'il faut aussi permettre aux maires de réduire leurs dépenses de fonctionnement [pour compenser le manque à gagner dû à la suppression de la taxe d'habitation NDLR].*

*Donc il faut qu'on leur laisse des possibilités en termes de recrutement,*



Emmanuel Macron, le 23 novembre 2017 à La Porte de Versailles à Paris pour le Congrès des maires de France.

# ACTUALITÉS

de gestion de leur fonction publique territoriale, d'avoir plus de souplesse. Est-ce que vous trouvez normal que le maire de Danville, dans sa circonscription, il a évidemment des employés municipaux qui sont sous statut de la fonction publique territoriale, il décide ni de leur rémunération ni du montant de leurs augmentations? C'est l'État qui décide. Donc quand l'État lui dit : "économisez M le Maire de Danville" et que ces dépenses de fonctionnement représentent 60, 70 % de ses dépenses, et qu'il n'a aucune marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement liées à ses fonctionnaires, il vous dit très légitimement "moi je ne peux pas faire d'économies, je ne peux pas réduire mes dépenses". Donc, donnons plus de souplesse aux maires sur cette gestion des dépenses de fonctionnement... »

Mais s'attaquer au statut des fonc-

tionnaires n'est qu'un aspect des choses. Certes, pour Bruno Le Maire, il faut détruire le statut pour faire baisser la « charge » salariale. Mais il faut pouvoir aussi réduire les effectifs. Un peu plus tard, Christian Chavagneux, chroniqueur, l'interroge : « Il faut moins de fonctionnaires dans les mairies? » B. Le Maire : « La réduction du nombre de fonctionnaires, elle fait partie du projet d'Emmanuel Macron. 120 000 emplois publics en moins sur la durée du quinquennat » Ch. Chavagneux : « Ça, vous maintenez cet objectif? » B. Le Maire : « Bien sûr que cet objectif est maintenu. Est-ce que ça doit être uniquement dans la fonction publique d'État? Est-ce que ça peut être plus équilibré? Moi je plaide pour que ce soit plus équilibré. »

Pour qui sait comprendre, on y voit l'explication de la raison de la suppression de la taxe d'habitation. Ce

n'est pas parce que cet impôt serait « injuste ». C'est exclusivement pour réduire les ressources des collectivités territoriales et leur imposer des économies drastiques, et pour cela entre autres, s'en prendre aux personnels.

Et pour que cela soit possible, il faut pulvériser le statut des fonctionnaires territoriaux, recourir systématiquement à l'emploi précaire, avoir le droit de licencier...

On lira plus loin la conférence de presse tenue par nos camarades territoriaux et de l'enseignement au sujet des emplois aidés. La situation faite à ces salariés, particulièrement précaires, est significative de ce que l'état entend imposer aux collectivités territoriales.

Mais les agents ne sont pas prêts à se sacrifier. La confrontation se prépare.

## REPÈRES

Les salariés sous contrats « aidés » peuvent être auxiliaires de soins dans les hôpitaux et les Ehpad, surveillants dans les écoles, accompagnants d'élèves en situation de handicap, aides à domicile, ils sont aussi employés par les collectivités locales pour aider à l'entretien des locaux scolaires, l'encadrement des activités périscolaires ou au service de restauration dans les cantines... Après des décennies de suppressions d'emplois statutaires, les salariés sous contrats aidés occupent la plupart du temps des emplois clés pour le bon fonctionnement des structures dans lesquelles ils sont employés. La Confédération FO et ses fédérations ont toujours revendiqué l'embauche de tous ces contrats en emplois sous statut (dans la fonction publique) ou en CDI sous convention collective (dans les structures de droit privé).

## Conférence de presse à l'Union Départementale

# Force Ouvrière mobilise contre la suppression des contrats aidés

Le 4 décembre, l'Union Départementale FO du Maine et Loire a convié les journalistes locaux pour évoquer la question des emplois aidés.

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD, Magali Lardeux, secrétaire de la section départementale de la fédération FO de l'enseignement et Patrice Bouyer, secrétaire départemental des territoriaux FO ont répondu aux questions des journalistes.

Catherine Rochard plante le décor : « Le 9 août la ministre du Travail annonçait la suppression de 150 000 contrats aidés

(CUI-CAE) dans les communes, les hôpitaux... dont 20 000 dans l'Éducation nationale pour le seul dernier semestre 2017 (septembre à décembre), au prétexte que "les contrats aidés sont extrêmement coûteux pour la nation (...)"

Au 1er janvier 2018, ce sont 110 000 contrats aidés (CAE) qui seraient à nouveau supprimés.

Pour Force Ouvrière, cette situation est inacceptable. Du fait du tarissement des finances — organisé au premier chef par l'État au nom des économies budgétaires — des structures qui les ont recrutés, ils ont été massivement utilisés pour combler des manques de postes pérennes en lieu et place d'agents sous statuts. Ils sont devenus très vite indispensables au fonctionnement des écoles, des EHPAD<sup>1</sup>, des associations, etc.

dans lesquels ils ont été recrutés.

Ces emplois particulièrement précaires, scandaleusement sous-payés, Force Ouvrière a toujours revendiqué leur transformation en emplois statutaires (ou sous convention collective dans le privé). Par leur suppression!

Magali Lardeux poursuit : « Ces suppressions ont des conséquences désastreuses... Aujourd'hui bon nombre de missions sont confiées dans les écoles à des personnes en contrats aidés (AESH<sup>2</sup> pour les enfants handicapés, les EVS<sup>3</sup> aide à la direction d'école, surveillance...)

De plus les collectivités locales ont recours à ces contrats précaires pour la restauration, le nettoyage et l'entretien des locaux scolaire, pour le périscolaire...

médicalisées —

2 AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap

3 EVS : emplois vie scolaire

# ACTUALITÉS

Les écoles et établissements ont besoin de ces postes pour fonctionner. Les personnels concernés ont besoin de ces emplois comme ils ont besoin d'être définitivement recrutés sur des postes statutaires.

FO dénonce la suppression de ces personnels en contrats aidés qui ont également des conséquences concrètes dans le département du Maine et Loire! : les EVS, sous-payés (800 euros par mois!) et utilisés à diverses tâches (dont parfois aussi l'assistance aux enfants handicapés!) ont tous été jetés à la rue, leurs contrats arrivant à échéance de manière échelonnée jusqu'au mois de novembre dernier. Il y en avait 94 dans les écoles du Maine-et-Loire.

Ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écoles. Leur suppression entraîne de lourdes conséquences du point de vue de la sécurité! »

Patrice Bouyer intervient : « Notre syndicat (les territoriaux, NDLR) a été alerté de cette situation dès la rentrée par nos collègues ATSEM<sup>4</sup> : avec la suppression des emplois aidés, dans certaines écoles, les taux d'encadrement ont spectaculairement chuté. On nous a décrit par exemple le cas d'enfants de 3 ans laissés seuls, par manque de personnels, à l'heure de la sieste, dans un dortoir où les lits sont superposés. Et on pourrait multiplier les exemples... Notre intervention a d'ores et déjà permis que 18 des 24 emplois aidés supprimés dans écoles maternelles à la rentrée soient réembauchés. »

Magali Lardeux renchérit : « On ne peut plus contrôler l'accès des écoles. Avec l'inclusion d'enfants à « besoins particuliers » dans les écoles ordinaires, il y a de fréquentes demandes d'accès (soins externes pour les élèves — or-

<sup>4</sup> ATSEM : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Agents assistants les enseignants dans les classes maternelles



De gauche à droite : Magali Lardeux (Enseignants), Catherine Rochard (secrétaire générale de l'UD), Patrice Bouyer (Territoriaux)

thophonie — Sessad<sup>5</sup> — retards des élèves, taxis médicaux, etc.) Jusqu'à 10 par demi-journée avec les aller-retour, soit environ une sonnerie tous les quarts d'heure certains jours de la semaine! Les directeurs n'ont aucune solution raisonnable pour contrôler les entrées... Bref, la décision de ne pas renouveler ces emplois entre totalement en contradiction avec les recommandations du plan Vigipirate.

Et il y a un autre scandale que nous voudrions relever : Les contrats aidés (AVS — auxiliaires de vie scolaire, accompagnement aux enfants handicapés) ne sont renouvelés en CDI, un CDI de 20 heures par semaine, qu'à condition de remplir certains critères... Et de perdre 140 euros de salaire par mois pour le même nombre d'heures de travail! Ils passent de 900 à 760 euros mensuels. Et du fait du manque de personnels, les enfants handicapés accueillis le sont sans pouvoir bénéficier de leur droit à un accompagnement au handicap. L'administration de l'Éducation nationale répondra que « toutes les situations sont couvertes », mais en fait c'est un mensonge : imaginons sept enfants qui ont besoin d'une AVS

<sup>5</sup> Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

sur une école, l'administration n'en donne que trois à l'école en « moyens mutualisés » et débrouillez-vous!... Alors que les élèves avaient antérieurement un nombre d'heures d'accompagnement notifié par la Maison du Handicap, là ce sont les enseignants qui doivent gérer la pénurie!

Catherine Rochard insiste : « FO demande l'arrêt de cette politique lamentable et revendique le maintien ou le réemploi de tous les contrats aidés, dont les 94 EVS du département, et leur intégration dans la fonction publique.

L'UIAFP-FO<sup>6</sup> du département s'est adressée à toutes les autres organisations syndicales (deux fois). À ce stade, elles n'ont pas répondu, mais FO se tient prête à se battre sur ce dossier, même seule!

Nous avons aidé chaque personnel qui nous s'est adressé à nous. Cette conférence de presse, nous l'avons convoquée pour faire connaître notre position, alerter les salariés qui sont aussi des parents d'élèves, et appeler emplois aidés à nous solliciter : nous sommes là pour nous battre à leur côté pour défendre leurs emplois et leurs droits! »

<sup>6</sup> Union Interfédérale Agents de la fonction publique FO

## EN DIRECT DES SYNDICATS

**Ehpad : Conditions de travail dégradées, manques de moyens, manque de personnels...**

### Force Ouvrière organise le combat !

**F**orce Ouvrière a organisé une conférence nationale des Ehpad, qui s'est tenue à Paris le 28 novembre et qui a rassemblé plus de 350 délégués de toute la France. Elle a été précédée par une conférence départementale, dans le Maine-et-Loire, le 9 novembre, à laquelle plus de 50 délégués de plus de 20 structures ont participé.

Le Combat social FO49 a rencontré **Brigitte Molines**, secrétaire départementale du groupement FO Santé, **Christian Noguera**, secrétaire départemental du syndicat FO-Santé privée, **Patrice Bouyer**, secrétaire du groupement département Services publics et **Jean-Jacques Péaud**, secrétaire régional FO Santé.

Au sujet de la situation dans les Ehpad, Brigitte Molines confie qu'« heureusement que les personnels ont une véritable conscience professionnelle, sinon, ça craquerait ».

Tous les quatre pointent la dégradation de l'accueil des personnes

âgées et l'aggravation des conditions de travail des personnels, en lien avec des financements en baisse et des effectifs insuffisants, dans le public comme dans le privé. Traiter humainement les résidents devrait être la priorité absolue. Les moyens octroyés aux établissements rendent quasi impossible cette mission. Les résidents sont de plus en plus nombreux et les personnels suivent la courbe inverse.

« Notre département compte 104 Ehpad publics ou privés, et c'est le bazar un peu partout, dit Patrice Bouyer. Face à la baisse de moyens, la seule variable d'ajustement devient le personnel lui-même »

« Nous ne pointons pas nécessairement les directions, nous savons que certains font tout pour tenter d'assurer un accueil correct malgré le manque de moyens et les budgets contraints », dit Brigitte Molines.

« Les personnels fonctionnent en flux tendus, certains dans des fonctions pour lesquelles ils ne sont pas bien formés, renchérit Christian Noguera. Et on ne parle pas des contrats précaires, des personnes rappelées du jour au lendemain pour des remplacements inopinés, des salaires et de leur inégalité en fonction de la catégorie de l'Ehpad et de la convention collective appliquée. »

Brigitte Molines insiste « sur le manque de présence d'infirmières, qui entraîne des glissements de tâches vers les aides-soignantes — et quid des responsabilités ? — de plus,

dit-elle, l'absentéisme maladie est massif. Bien avant le ras-le-bol et le burn-out, ce sont les troubles musculo-squelettiques qui créent cette hécatombe. À 35 ou 40 ans, on a déjà les poignets, les coudes, les épaules, le dos usés. Pour pallier ces absences, on ne compte plus les appels téléphoniques implorant les salariés de revenir au travail sur un jour de congé. Ces conditions sont désastreuses et aboutissent à ce qui est désormais appelé la "maltraitance institutionnelle". C'est, pour ne donner qu'un exemple, un résident qui ne pourra prendre une douche que tous les quinze jours au lieu d'une fois par semaine à cause du manque de personnel. On est loin, très loin de l'objectif d'un salarié pour un résident du "plan grand âge". À ce compte-là, il manque, rien que dans les Ehpad publics du département, 800 postes! »

« Il y a un autre problème, ajoute Jean-Jacques Péaud. Du fait de la réduction des lits en psychiatrie, les Ehpad sont de plus en plus souvent contraints d'accueillir des personnes qui relèveraient plutôt de l'hôpital spécialisé que de la maison de retraite! »

À propos de la conférence départementale, Brigitte Molines précise : « Il s'agissait bien sûr de préparer la conférence nationale, mais la préparer pratiquement, c'est-à-dire constituer un cahier de revendications des professionnels du secteur, pour interpellier les financeurs : l'Agence Régionale de Santé et le conseil départemental, mais aussi le gouvernement. Début novembre, nous avons pu rencontrer une collaboratrice de la ministre de la Santé, en visite dans le département. Nous lui avons fait savoir à quel point la situation est explosive dans ce secteur! »

Vingt et un délégués du département ont participé à la Conférence nationale du 21 novembre : deux du syndicat des territoriaux (certains Ehpad ont une gestion municipale), cinq de la Santé privée et quatorze du syndicat de la Santé publique. La région des Pays de la Loire était représentée par une cinquantaine de délégués.

Brigitte Molines au centre, Christian Noguera à gauche et Jean-Jacques Péaud à droite



La Conférence départementale des Ehpad du 9 novembre à Angers



## 21 novembre : Conférence nationale des Ehpad : Vers une journée de grève nationale début 2018

**T**rois cent cinquante délégués de la Fédération FO Santé, réunis à Paris le 28 novembre, se sont prononcés pour une mobilisation nationale dans les Ehpad, début 2018. Pour contrer la dégradation sans précédent des conditions de travail et d'accueil, ils revendiquent une hausse des effectifs et le retrait de la nouvelle réforme des tarifs.

La situation catastrophique liée aux manques de moyens financiers et humains dans les Ehpad exige une mobilisation d'ensemble pour fédérer les nombreux mouvements qui ont lieu partout en France.

C'est ce qu'ont estimé les 350 délégués FO de 200 maisons de retraite et Ehpad, venus de 60 départements français, réunis au siège de la confédération à Paris le 28 novembre à l'initiative de la fédération FO des Services Publics et Services de Santé.

### Une douche par mois

Lors de cette conférence nationale, les 50 délégués qui se sont succédé à la tribune ont témoigné de conditions parfois insoutenables : douches réduites à une par mois, toilettes « VMC (Visage mains cul) ou VC (Visage cul) », repas expédiés

en six minutes chrono, personnes alitées faute de personnel pour les lever...

Le sous-effectif chronique dans les maisons de retraite entraîne une diminution dramatique du temps consacré aux soins des résidents, avec in fine des situations de maltraitance et de la souffrance au travail.

A minima, 25 000 créations d'emplois sont nécessaires pour remettre à flot des Ehpad, estime Denis Basset, secrétaire général de la branche santé de la fédération SPSS FO. Constatant la surdité du gouvernement sur la question, Romain Gizolme, de l'AD-PA (association de directeurs d'Ehpad) partage l'analyse de FO.

### Pour un ratio d'un agent par résident

FO va s'adresser aux autres organisations syndicales et aux familles de résidents pour leur proposer de rejoindre une mobilisation début 2018, à laquelle participeront aussi les retraités de l'Union confédérale des retraités FO.

Une journée de grève nationale, soutenue par la confédération FO, pour revendiquer un ratio de un agent pour un résident et le retrait de la nouvelle réforme tarifaire des Ehpad.

Cette journée ne relève pas que du secteur de la santé.

C'est une question interprofessionnelle. Elle relève de la revendication de création d'un cinquième risque « dépendance » intégré à la Sécurité sociale, que revendique la Confédération FO depuis de nombreuses années.

### REPÈRES

Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est une structure médicalisée habilitée par l'État à recevoir des personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, pour des séjours permanents ou spécifiques et à leur dispenser des soins.

L'Ehpad peut être public, associatif ou privé à but lucratif. Leur financement a été « réformé » et la réforme, rejetée par les organisations syndicales — notamment FO — est entrée en vigueur en 2017, avec comme conséquence une baisse des dotations financières. En 2006, le plan « grand âge » prévoyait un salaire pour un résident en Ehpad. Ce plan ne sera jamais appliqué et le ratio actuel en est très loin.



La Conférence nationale des Ehpad au siège de la Confédération FO

## EN DIRECT DES SYNDICATS

Fermeture annoncée de deux collèges angevins :

### FO mobilise, l'Union Départementale soutient !

**L**e Conseil départemental du Maine-et-Loire a commandé à un cabinet d'expertise privé une étude pour « optimiser l'accueil des collégiens sur le département ». Comme le soupçonnait Force Ouvrière, il s'agit en fait de « rationaliser » et « faire des économies sur les bâtiments ». Les 119 pages du rapport produit par l'officine privée sont 119 pages de destruction du service public de proxi-

mité !

Pour les collèges dans la ligne de mire, les échéances de fermeture sont préconisées dès la rentrée 2019 (collèges de Jean Vilar et Lurçat). Quant à la « resectorisation » (le redéploiement des élèves sur d'autres établissements), elle est bien sûr tout à fait discutable... Il y aurait 1 500 places disponibles dans les collèges ? Un mensonge quand on sait le manque de travaux de réfection qui ne permet plus d'accueillir le nombre d'élèves initialement prévu...

Le 14 novembre dernier, en CDEN<sup>1</sup>, le Conseil départemental s'est défendu d'avoir déjà pris les décisions (celles-ci doivent être prises avant l'été 2018). Il explique être en « phase de concertation » ! Pas avec Force Ouvrière en tout cas...

La FNEC-FP FO 49<sup>2</sup> a donné sa position : elle demande le maintien de toutes les structures de service public de proximité et la tenue des travaux nécessaires à un accueil décent des enfants.

**Grève massive le 9 novembre au Collège Jean Vilar, contre les sureffectifs et la menace de fermeture**

Devant les sureffectifs en 6<sup>e</sup>, des personnels manquants et

*1 Comité Départemental de l'Éducation Nationale. Structure consultative, composée de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales, de représentants des usagers (parents, associations, personnalités...), d'élus (maires, conseillers généraux, conseiller régional). Il est consulté dans les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.*

*2 Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO*

l'annonce de la fermeture de leur collège sous prétexte qu'il accueillerait trop peu d'élèves, les enseignants de Jean Vilar étaient en grève à plus de 90 % le 9 novembre. Le syndicat FO du secondaire (SNFOLC) très actif dans cette mobilisation avait pour l'occasion déposé un préavis de grève.

*« Pour nous, acteurs de la vie d'un établissement scolaire, il n'est décidément pas supportable de voir une décision si grave s'appuyer exclusivement sur une prétendue rationalité mathématique!... On ne ferme pas un bâtiment parce qu'on l'a laissé dépérir ! C'est l'inverse : on le laisse dépérir parce qu'on a décidé de le fermer ! Les effectifs actuels sont en réalité proportionnés à la partie du bâtiment qui a bénéficié de travaux d'entretien. »* Écrivent les enseignants dans un argumentaire pour le maintien de leur collège Départs vers le privé, explosion de Mermoz... *« les conséquences d'une fermeture marqueraient l'échec complet d'une politique qui prétend chercher à développer la mixité sociale. »*

*« En fermant Jean Vilar, on retirera le peu qui a été laissé à ceux qui continuent de se paupériser, et à tous ceux qui ne cessent de les rejoindre. » (...)*

Les personnels de Jean Vilar ont obtenu, après cette grève l'ouverture d'une troisième sixième et la résolution partielle du manque de personnels. La détermination des collègues et l'action du syndicat ont payé !

Une pétition mise en ligne par FO peut être signée.

(voir : <http://www.fnecfpfo49.com/2017/11/09/college-jean-vilar-90-de-grevistes-jeudi-9-novembre/>);

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UDFO 49 a pris connaissance du projet du Conseil Départemental de fermeture des collèges Jean Lurçat et Jean Vilar. Ces collèges sont situés dans les quartiers de Montplaisir et de La Roseraie. Le Conseil Départemental s'appuie sur une étude qu'il a diligenté auprès d'un cabinet d'expertise et qui portait sur l'accueil des collégiens.

Le Conseil Départemental considère qu'il y a trop de collèges au regard des effectifs sur Angers, et que le seuil de vétusté impose des travaux coûteux.

Le Conseil Départemental, sur ce dossier comme sur d'autres, a une vision purement comptable qui ne tient pas compte de la proximité du service public pour les habitants dont la situation n'est pas des plus favorables.

Éloigner les élèves de leur collège, c'est aggraver leurs difficultés, et cela conduira à une explosion des effectifs du collège Mermoz et des départs vers le secteur privé.

Pour l'UDFO, ceci n'est pas acceptable !

FO exige le maintien des deux collèges.

L'UDFO 49 attaché à la défense du service public, soutient le SNFOLC engagé dans le combat contre ces fermetures.

Elle appelle les salariés à signer massivement la pétition.

Angers le 27/11/2017

# EN DIRECT DES SYNDICATS

## Grève des personnels du CHU le 30 novembre

### Force Ouvrière en première ligne

**N**os camarades du syndicat FO du CHU nous communiquent :

**Plus de 100 collègues appellent l'ensemble du CHU à signer une pétition pour obtenir du personnel**

Depuis des mois le personnel est mis sous pression dans chaque service. Les arrêts ne sont plus remplacés alors qu'à la fin de l'été se sont 300 contractuels qui ont été mis à la porte du CHU.

Un constat sans appel qui trouve son origine dans les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

La ministre de la Santé a annoncé encore de nouvelles économies pour les établissements en 2018.

Dès le mois d'octobre FO a pris ses responsabilités pour défendre les conditions de travail.

Nous avons mis en place 4 pétitions pour demander le remplacement des arrêts dans 4 services (pneumo, cardio, Département de soins de suite et soins de longue durée, urgences) qui ont obtenu plus de 450 signatures de tous les personnels concernés (IDE, AS, ASH, médecins).

Nous avons accompagné 2 délégations à la Direction (Urgences et pneumologie).

Le 30 novembre, à l'appel d'une intersyndicale unitaire (FO-CGT-SUD-CFTC-CFDT), plus de 100 collègues du CHU se rassemblaient pour dénoncer la situation et demander des embauches.

Plus de 30 adhérents FO étaient présents, ce qui démontre notre motivation, notre engagement à vouloir faire changer les

choses.

Ce sont les adhérents qui font vivre le syndicat, qui aideront à obtenir satisfaction sur les revendications!!

Lors de cette AG, de nombreux collègues ont pris la parole. Toutes et tous ont clairement dénoncé la situation et fait le constat qu'une mobilisation plus importante était nécessaire. Pour FO, ce rassemblement constitue une 1re étape dans la construction du rapport de force, inévitable face à la situation.

**Une direction décidée à poursuivre dans la voie de la réduction d'effectifs**

La Direction a répondu par voie de presse : « notre établissement, même s'il est confronté à des difficultés budgétaires, même s'il est amené à revoir sa politique de remplacement, continue de remplacer ses agents absents » et d'ajouter « nous sommes tenus de faire le nécessaire pour le réduire (le déficit), dans ce cadre nous faisons des économies y compris

au niveau de la masse salariale. » Tout est dit! Ils vont maintenir la pression!

À cette étape, il était prématuré d'envisager une nouvelle journée d'action.

**Continuer à mobiliser le personnel pour organiser la résistance**

Il est avant tout essentiel d'informer les collègues, convaincre de la nécessité de s'organiser pour que demain nous soyons encore plus nombreux et nombreuses pour obtenir satisfaction.

L'assemblée du 30 novembre a voté le principe de rédiger une pétition qui sera ensuite diffusée largement dans tous les services ainsi qu'aux usagers.

Pour l'heure, il n'a pas encore été décidé d'une date pour déposer cette pétition à la direction., les débats sur la question n'ayant pas pu être tranchés.

FO ne lâchera pas sur la question des effectifs et nous continuerons de défendre les conditions de travail partout!

Rassemblement du 30 novembre au CHU. Manu Dubourg, secrétaire du syndicat FO est en train de prendre la parole



# Rythmes scolaires

## L'union Départementale FO écrit aux maires du département

Angers, le 30 novembre 2017

### Objet : Rythmes scolaires et École de la République

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

Cette année, au sein de votre conseil municipal doit être discutée et votée la question de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 dans les écoles publiques de votre commune/commune nouvelle.

Le Directeur Académique de Maine et Loire vous a demandé de lui rendre réponse avant fin décembre.

Si rien ne justifie un calendrier si serré, puisque 43 % des communes de France ont décidé en quelques jours, fin juin, de repasser aux 4 jours dès la rentrée scolaire 2017, il faudra néanmoins se positionner. C'est pourquoi l'Union départementale FO avec ses syndicats des professeurs des écoles et des agents territoriaux souhaitent porter à votre connaissance quelques informations.

La mise en place des 4,5 jours avec les Projets éducatifs territoriaux (PEdT) s'est faite dans l'objectif d'un transfert de la compétence éducative vers les communes. Elle a flexibilisé les fonctionnements d'une école à l'autre. Il y a aujourd'hui 164 fonctionnements différents sur le département et selon « les richesses des territoires » (financières, associatives...), l'accès à la culture est très inégal et parfois payant (Les TAP sont devenus payants dans beaucoup de communes qui ne pouvaient plus

faire autrement), ce qui peut mettre les écoles publiques elles-mêmes en concurrence (tout comme leurs horaires). D'autre part, le coût supplémentaire engendré pour les familles grève un peu plus les budgets déjà contraints au regard des niveaux de salaires et des situations (chômage, précarité...).

Les rythmes scolaires ont fondé l'école des territoires (l'école de l'inégalité) contre l'École de la République.

Ce transfert de compétences a été subventionné au départ par un « fonds d'amorçage », mais cette aide est remise en question tous les ans et ne durera pas. Par ailleurs, les autres dotations aux communes continuent de baisser.

Les conditions de travail des personnels se sont fortement dégradées dans les écoles : les ATSEM se sont vu attribuer de nouvelles tâches, la précarité a bondi avec le recrutement d'animateurs qui « tournent » sur les écoles des grandes villes : ils ont parfois jusqu'à 6 temps dans leur journée ou des contrats horaires... Pour ce qui est des enseignants, ils ont répondu à une enquête nationale qui est sans appel : 8 enseignants sur 10 rejettent l'organisation actuelle. Le rejet est quasi unanime dans les grandes villes où le mélange sco-

laire/périscolaire a des conséquences importantes en termes de fatigue des enfants en collectivité, en termes de sécurité, etc.

Le retour aux 4 jours dans toutes les écoles publiques de France est nécessaire pour que l'École publique républicaine reste gratuite, qu'elle reste l'école pour tous, une éducation nationale et égalitaire. 4 jours/4,5 jours, il ne s'agit pas d'un simple « choix » organisationnel. Il s'inscrit dans une bataille plus importante pour l'École publique et contre la précarité.

C'est pourquoi l'Union départementale FO 49 vous demande de faire voter dans vos conseils municipaux, le retour aux 4 jours de classe sur 36 semaines. Par ailleurs, le ministre de l'Éducation nationale Jean Michel Blanquer annonce vouloir poursuivre le versement du fonds d'amorçage dans le cadre de PEdT sur 4 jours : rien n'empêche donc la pérennisation de l'emploi des personnels chargés des TAP pour des temps périscolaires de qualité le mercredi au sein des centres de loisirs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire mes salutations distinguées.

**Catherine ROCHARD**  
Secrétaire générale

### REPÈRES

**En 2013, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale de Hollande, publie un décret instituant la semaine scolaire de quatre jours et demi. Sous prétexte de mieux se caler aux « rythmes biologiques » des enfants, cette réforme poursuit en fait un but précis : faire exploser le cadre national de l'école primaire d'une part et introduire en force les municipalités dans la gestion du temps scolaire d'autre part. En effet, l'organisation de la semaine est laissée à la discrétion**

**des municipalités qui doivent organiser des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec du personnel communal. Les enseignants à l'époque sont vent debout contre cette réforme qui finit par être appliquée du fait de la complicité du syndicat majoritaire, le SNUIPP FSU, proche du gouvernement Hollande. Force Ouvrière à l'inverse mobilise les personnels et dénonce ce que ses syndicats appellent « la territorialisation de l'école » : la fin d'une école unique, la même sur tout le territoire.**

**Emmanuel Macron l'avait promis durant sa campagne : laisser « plus de liberté » aux communes en leur laissant le choix de revenir à la semaine de quatre jours. Ce qui devait être un cadre accru de pulvérisation du cadre national de l'école finit par se transformer en son contraire. Un nombre croissant de communes reviennent à la semaine de 4 jours, sur la pression conjuguée des enseignants et des parents d'élèves.**

## Le SNUDI-Force Ouvrière à l'initiative pour le retour au 4 jours sur 36 semaines

**C**e vendredi 24 novembre, la mairie d'Angers avait convoqué les syndicats pour une « concertation » sur les rythmes scolaires.

Le SNUDI FO était présent.

### Compte-rendu

« Nous avons rappelé que nous déplorions le transfert des compétences éducatives vers les collectivités (puisque les municipalités peuvent décider de nos emplois du temps, des journées courtes ou longues, de rythmes différents sur les maternelles et les élémentaires, qu'elles peuvent modifier cette organisation tous les ans...). Nous avons réaffirmé la nécessité de revenir à un cadre identique pour toutes les écoles.

Malheureusement, les propos tenus par la municipalité d'Angers laissent peu de doute sur la décision qu'elle envisage : celle du statu quo! Ce n'est pas un retour aux 4 jours ni à

un retour à un cadre identique pour toutes les écoles qui se profile!

La mairie d'Angers s'est félicitée : "Grâce aux TAP<sup>1</sup> les élèves ont un accès à la culture et aux activités physiques". "Ce fonctionnement va donc dans l'intérêt des enfants et ce d'autant plus que certaines écoles travaillent déjà en étroite collaboration avec les animateurs de manière à proposer des activités qui soient le prolongement de ce qui se fait en classe".

La municipalité a par ailleurs mis en avant le "caractère bénéfique" pour les écoles maternelles de ce dispositif puisque les nouveaux horaires permettent un lissage sur la semaine, une régularité.

Le SNUDI FO 49 (qui a combattu et combat toujours cette réforme de territorialisation de l'École!) a indiqué : Nous assistons au contraire depuis la mise en place des rythmes scolaires à une dégradation de travail de tous dans les Écoles, agents territoriaux y compris et ce... sous couvert de "bien-être" de l'enfant!

L'intérêt de l'enfant et de tous les citoyens, c'est d'avoir une École répu-

*1 Temps d'activités périscolaires*

blicaine (gratuite, laïque, égalitaire, une école pour tous), pas une École de l'inégalité territoire par territoire!

La municipalité a en outre soulevé le problème de l'avenir des emplois (précaires...) des animateurs.

Bien sûr, le SNUDI FO et le syndicat des Territoriaux FO demandent la pérennisation de ces emplois. Nous demandons d'ailleurs la transformation de ces emplois en emplois statutaires.

Voici les modalités, le calendrier, annoncés : Consultation des parents par la mairie d'Angers jusqu'au 27 novembre Décision de la municipalité donnée courant janvier 2018!

Pour le SNUDI FO, il faut construire le rapport de force!

- **Retour à la semaine scolaire de 4 jours sur 36 semaines!**
- **Respect des missions des AT-SEM!**
- **Réemploi des animateurs dans un cadre statutaire pour des activités périscolaires de qualité le mercredi!**
- **Pour une école qui reste l'École publique gratuite républicaine, partout le SNUDI FO continue d'organiser la bagarre! »**

**Catherine Rocharde,  
secrétaire générale,  
et les membres du  
bureau de l'UD  
vous souhaitent de bonnes  
fêtes de fin d'année**

# 2017 en images



# UD FO 49— Formations syndicales 2018

STAGES	DATES	semaine n°
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat - 1 -	Du Lundi 22 janvier au Vendredi 26 janvier	4
Rôle et fonctionnement du C.E.	Du Lundi 12 février au Vendredi 16 février	7
Prévention des risques professionnels, 1er jour	Le Jeudi 15 février	7
S'organiser	Du Lundi 12 mars au Vendredi 16 mars	11
Prévention des risques professionnels, 2ème jour	Le Jeudi 05 avril	14
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat - 2 -	Du Lundi 09 avril au Vendredi 13 avril	15
Communication orale	Du Mercredi 23 mai au Vendredi 25 mai	21
Négociier	Du Mardi 12 juin au Jeudi 14 juin	24
Prévention des risques professionnels, 3ème jour	Le Jeudi 19 juin	25
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat - 3 -	Du Lundi 24 septembre au Vendredi 28 septembre	39
Connaître ses droits	Du Mardi 09 octobre au Jeudi 11 octobre	41
Prévention des risques professionnels, 4ème jour	Le Jeudi 08 novembre	45
Rôle et fonctionnement du C.H.S.C.T.	Du Lundi 19 novembre au Vendredi 23 novembre	47
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat - 4 -	Du Lundi 03 décembre au Vendredi 07 décembre	49
Élus DP	Dates non arrêtées	

# Les stages organisés par l'UD

## Le processus d'inscription

Les stagiaires sont inscrits en formation par les syndicats. Les demandes individuelles, non signées par le secrétaire du syndicat, ne seront pas prises en compte. Les fiches d'inscription sont à demander au secrétariat de l'UD, ou à télécharger sur le site de l'UD, rubrique « Formation ».

Chaque stagiaire devant prévenir son employeur au minimum un mois à l'avance, les inscriptions sont closes un mois et demi avant la date de début du stage.

## L'obligation d'assiduité

L'assiduité aux stages est impérative : s'inscrire à un stage sans y participer n'est pas synonyme de solidarité mili-

tante tant vis-à-vis des autres stagiaires (le stage peut être annulé à la suite de défection de dernière minute) que vis-à-vis de ceux qui auraient voulu y participer et qui n'ont pas été retenus faute de place.

## Le maintien de salaire

La loi prévoit désormais que le salaire est maintenu pour le salarié en formation syndicale. Vous ne pouvez donc pas subir de perte de salaire. En cas de difficultés, contacter l'UD.

## Stages dans d'autres départements

Si le stage que vous souhaitez n'est pas dans cette liste, il se tient peut-être dans un département limitrophe. Contactez l'UD

## En 2018, l'UD organise les stages suivants (voir les dates au verso) :

- 4 stages « découverte de FO » ;
  - Un stage « S'organiser » ;
  - Un stage « Communication orale »
  - Un stage « "Connaître ses droits »
  - Un stage « Rôle et fonctionnement du CE »
  - Un stage « Rôle et fonctionnement du CHS-CT »
  - Un stage pour les nouveaux élus DP
- Par ailleurs, l'UD, par ses propres moyens, organise :
- 4 journées « Prévention des risques professionnels ».

## Stages « Découverte de FO »

La porte d'entrée à la formation des militants, c'est le stage « Découverte de Force Ouvrière et moyens d'action du syndicat ». Les autres stages sont ouverts aux militants ayant participé à cette première formation.

## Stage « S'organiser »

Ce stage s'adresse aux secrétaires et trésoriers des syndicats ou sections syndicales. Il a pour but d'offrir les outils nécessaires à l'animation du syndicat.

## Stage « Communication orale »

L'objectif est d'optimiser et de développer des facultés d'expression orale dans le contexte syndical.

Les participants seront acteurs de leur apprentissage par le biais de mises en situation suivies de débriefings.

## Stage « Connaître ses droits »

Ce stage permet aux camarades d'apprendre à utiliser le Code du travail et la convention collective, et plus généralement l'arsenal juridique encadrant le contrat de travail.

## Stage « Rôle et fonctionnement du CE »

Cette formation est réservée aux élus titulaires au Comité d'Entreprise, à leur premier mandat et ensuite tous les quatre ans. Les ordonnances ayant fusionné les instances représentatives du personnel en un unique « Comité social et économique », ce stage est susceptible de connaître des modifications pour ce qui concerne les conditions d'accès.

## Stage « Rôle et fonctionnement du CHS-CT »

Cette formation est réservée aux élus au CHS-CT, à leur premier mandat, et ensuite tous les quatre ans. Pour les mêmes raisons que le stage « CE », ce stage est susceptible de connaître des modifications pour ce qui concerne les conditions d'accès.

## Stage « élus DP »

Ce stage a pour but de préparer les élus DP à leur mandat. Organisé par le CFMS, il est tenu par des militants de l'UD.

## Journées « Prévention des risques professionnels »

Ce stage se tient sur 4 journées dissociées les unes des autres. La participation à l'une d'entre elles n'oblige pas à participer aux autres. Elle ne l'interdit pas non plus.

Les thèmes abordés tourneront tous autour de la protection des risques professionnels. Une journée sera consacrée à la souffrance au travail et sera animée par une militante FO psychologue du travail.